

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours PACTE d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J « Adjoint-e en gestion administrative » organisé par l'université de Toulouse

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours PACTE d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J « Adjoint-e en gestion administrative », organisé par l'Université de Toulouse est composée ainsi qu'il suit :

Madame GENDRE Carole - Présidente de la commission – Université de Toulouse
Madame CARCASSES Myriam - Membre interne de la commission – Université de Toulouse
Monsieur BALLAND Vivien - Membre externe de la commission – France Travail
Monsieur NGUYEN Hoang Dai - Suppléant de la commission – Université de Toulouse

Article 2 : La Présidente de l'Université de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse , le 03/06/2026

#signature#